

le 15^e jour du mois

MENSUEL DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

15^e JUIN 2013/225



BELGIQUE
BELGIE
P.P.
LIEGE X
BC 1140

Bureau de dépôt Liège X
Éditeur responsable :
Annick Comblain
Place de la République
française 41 (bât. O1)
4000 Liège
Périodique
P. 102 039
Le 15^e jour du mois
Mensuel
sauf juillet-août



Entreprise sociale

Maintenir l'équilibre entre la rentabilité et le social

Durant la première semaine de juillet, le Centre d'économie sociale (CES) dirigé par le Pr Jacques Defourny organisera à Liège la conférence scientifique internationale du réseau EMES, le réseau européen de recherche sur l'entreprise sociale. 350 chercheurs des quatre coins de la planète se sont donné rendez-vous à l'ULg à l'occasion, aussi, des 20 ans du CES. D'une pierre, deux coups, au moins.

Voir page 3

2à12

sommaire

Majeure/mineure
Réforme des études
en Philosophie et Lettres
page 2

LE GRAND JEU
DE L'ÉTÉ

pages 4-5

Test d'orientation
Passeport pour les études
de médecine
page 6

Innovation
Le réseau Lieu a 10 ans
page 7

3 questions à
Annick Wilmotte,
sur le Traité sur l'Antarctique
page 8

Une deuxième corde à leur arc

Réforme en faculté de Philosophie et Lettres

A l'initiative du doyen Jean Winand, une réforme d'envergure prendra effet dès la rentrée prochaine en faculté de Philosophie et Lettres : les futurs inscrits en 1^{re} année de bachelier inaugureront un système dit de "majeure/mineure", ce qui signifie concrètement qu'à côté de leur cursus de base (majeure), ils choisiront une formation complémentaire (mineure). Quels sont les objectifs de cette nouvelle formule ? « *Ouvrir les horizons des étudiants d'abord, leur offrir une formation complémentaire utile pour leur mémoire et valorisable dans le futur parcours professionnel ensuite, les encourager à acquérir un second diplôme de master grâce à un système de passerelles enfin* », explique le Doyen qui constate que, si 70% des diplômés de sa Faculté se dirigent "naturellement" vers l'enseignement, beaucoup s'en éloignent quelques années plus tard. Il est dès lors intéressant de les doter d'une "deuxième corde à leur arc" pour réorienter leur carrière.

Majeure/mineure

En 2^e et 3^e années de bachelier, les étudiants "nouvelle génération" devront choisir 30 crédits au titre de la mineure dans une orientation différente de la majeure. Toutes les combinaisons seront possibles, même s'il y aura certainement des affinités plus grandes entre certaines disciplines. « *Pour des raisons pratiques et géographiques évidentes, le système concernera uniquement notre Faculté, poursuit Jean Winand. Mais rien ne dit que, dans l'avenir, il ne pourra être étendu au-delà, en sciences humaines et sociales par exemple, et en psychologie ou en droit.* »



Ulg-Michel Houvet

Doyen Jean Winand

Les mineures seront de deux ordres, soit disciplinaires (c'est-à-dire internes à une filière) soit transversales (c'est-à-dire orientées sur une thématique chevauchant plusieurs filières). La mineure en "Antiquité gréco-romaine", par exemple, comportera des cours d'histoire, d'histoire de l'art, de philosophie tandis que celle en "humanités numériques" rassemblera plusieurs disciplines et pratiques liées au traitement informatique des données issues des sciences humaines. Le futur

est encore à construire, mais il est très ouvert : « *La mineure en langues et civilisations de l'Asie orientale (Chine-Japon) conduirait naturellement à un master en langues et civilisations d'Extrême-Orient, organisé conjointement avec l'ULB et l'UCL* », s'enthousiasme le Doyen qui s'appuie sur une commission chargée de la mise en place des horaires et des locaux.

Autre réforme : l'introduction, dans chaque filière, d'un "travail de fin de cycle", soit en 3^e année de bachelier. « *Une vingtaine de pages, pas plus, commente Jean Winand, mais qui prouveront la capacité des étudiants à maîtriser des compétences techniques de la discipline et à conduire une recherche scientifique. Ce sera bien sûr aussi l'occasion de vérifier la qualité de leur écriture et leur aptitude à l'argumentation, en vue du mémoire de master.* »

L'anglais aussi

Dernière nouveauté de la rentrée 2013 : la maîtrise de l'anglais comme vecteur de communication. « *Sans aucun parti pris idéologique, affirme le Doyen, j'estime qu'il est nécessaire à notre époque de connaître l'anglais, tant pour les études que pour s'insérer dans le marché du travail.* » Afin d'inciter les étudiants à devenir bilingues (au moins), la Faculté a décidé d'organiser un test certificatif en 3^e année, non obligatoire mais dont l'ambition est de favoriser l'apprentissage de la langue (des cours à l'ISLV seront proposés gratuitement). « *Si la réussite du test est facultative, poursuit le Doyen, à l'échelon du master, l'anglais sera considéré comme chose acquise ; la consultation d'ouvrages en anglais fait évidem-*

ment partie de la vie de la Faculté dès le premier cycle, mais je souhaite pouvoir faire intervenir dans les cours de master des invités étrangers en anglais, et –pourquoi pas ? – proposer là où c'est possible des cours dans cette langue. »

En résumé ? Cette réforme des programmes de la faculté de Philosophie et Lettres a l'ambition de donner aux diplômés un éventail d'atouts non négligeables par les temps qui courent.

Patricia Janssens

Informations sur le site www.ulg.ac.be/philo-lettres/reforme

L'interview du Pr Jacques Teller "Mobilité – un projet peut en cacher un autre" parue dans *Le 15^e Jour du mois* de mai (n°224) a suscité une réaction du TEC. Elle est en ligne à l'adresse : www.le15jour.ulg.ac.be/avistec

carte BLANCHE



François Gemenne

Initiative Nansen

Vers une meilleure protection des déplacés environnementaux

Au cours des cinq dernières années, entre 2008 et 2012, 142 millions de personnes ont été directement déplacées par des catastrophes naturelles. En 2012, plus de 30 millions ont été brutalement déplacées par des inondations, des ouragans ou des sécheresses, très souvent en Asie du Sud et du Sud-Est. Les dégradations de l'environnement sont aujourd'hui un facteur majeur de déplacements : il y a aujourd'hui à peu près autant de personnes déplacées par des catastrophes naturelles que par des guerres et des violences.

Pendant très longtemps, ces déplacements ont été négligés par les chercheurs et les décideurs. Il a fallu la médiatisation de grandes catastrophes, comme le tsunami qui ravagea l'Asie du Sud-Est en 2004 ou l'ouragan Katrina en 2005, pour qu'ils reçoivent enfin une attention accrue. C'est à partir du milieu des années 2000 que les recherches sur ce qu'on appellera désormais les "migrations environnementales" ont véritablement débuté. Très tôt, le Cedem a joué un rôle pionnier puisqu'il a assuré la coordination des recherches en Asie-Pacifique et Asie centrale du projet européen EACH-FOR* – un des tout premiers projets internationaux consacrés à cette question – entre 2007 et 2009.

Rapidement est apparue la nécessité de développer des politiques publiques capables de répondre aux enjeux soulevés par ces migrations. A l'intérêt des chercheurs s'est ajouté celui de la société civile et des organisations internationales, et les initiatives pour mieux protéger et assister les déplacés environnementaux se sont multipliées. Celles-ci butaient pourtant systématiquement sur la résistance des Etats, souvent rétifs à toute forme de coopération en matière de politique migratoire, tant au Nord qu'au Sud. Les efforts des chercheurs allaient pourtant connaître un aboutissement aussi inattendu qu'inespéré avec l'"Initiative Nansen", lancée il y a quelques mois par les gouvernements norvégien et suisse.

Fridtjof Nansen, héros national norvégien, fut le premier Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Avec le "passeport Nansen", il avait inventé en 1922 une forme de statut international pour les réfugiés apatrides. Il est surtout connu du public pour ses expéditions polaires, qui ont grandement contribué à notre compréhension des dynamiques climatiques à l'œuvre dans l'Arctique. Il était donc logique qu'il donne son nom à une importante conférence internationale organisée à Oslo en juin 2011, consacrée à la protection des déplacés environnementaux.

Beaucoup se montrent souvent sceptiques – parfois à raison – quant à l'efficacité et à la pertinence des grandes conférences internationales. Celle-ci allait pourtant convaincre le gouvernement norvégien, dont de nombreux ministres étaient présents dans le public, de lancer une initiative intergouvernementale pour apporter une réponse politique aux préoccupations formulées par les chercheurs. L'Initiative Nansen était née et allait être lancée à la fin de l'année suivante, simultanément à Genève et New York.

Il s'agit d'un processus de consultations intergouvernementales qui vise à l'adoption, en 2015, d'un agenda de protection pour les déplacés environnementaux. En d'autres termes, les gouvernements norvégien et suisse – à l'origine de l'Initiative et désormais soutenus par l'Australie, le Costa Rica, les Philippines, le Mexique, le Kenya et l'Allemagne – se sont donné trois ans pour parvenir à la conclusion d'un engagement international pour mieux organiser la protection de ceux qui sont déplacés par des catastrophes naturelles.

Ce premier pas est important, mais il est encore modeste : le texte ne sera pas contraignant, l'option d'une convention internationale étant unanimement jugée irréaliste. Il ne couvrira pas non plus l'ensemble de ceux qui sont déplacés par des dégradations de l'environnement : les

dégradations lentes de l'environnement, comme la hausse du niveau des mers ou la désertification, ne sont ainsi pas prises en compte, par exemple.

Reste ceci : il s'agit de la première initiative intergouvernementale en la matière. Pour la toute première fois, nous nous dirigeons clairement vers l'adoption d'un texte international pour mieux protéger ceux qui sont déplacés par des catastrophes. C'est essentiel. De même qu'il est important que cette initiative s'appuie directement sur des travaux de recherche : il est tellement rare que des travaux de recherche sur les migrations aient un impact politique que cela mérite amplement d'être signalé. Pour toute la communauté des chercheurs qui se sont mobilisés sur ce sujet depuis de longues années, c'est un aboutissement sans précédent.

Le Cedem fait partie du Comité consultatif mis en place par l'Initiative Nansen et participe donc très activement au processus. Il fait aussi partie d'un important projet financé par la Commission européenne et qui vise à examiner comment des stratégies migratoires peuvent être mobilisées par les populations pour s'adapter aux dégradations de l'environnement. Au cours des prochaines années, le Cedem continuera donc à jouer un rôle moteur sur ces questions que le changement climatique rend plus pressantes que jamais : une augmentation moyenne de température de + 4°C d'ici la fin du siècle, redoutée désormais par de nombreux climatologues, impose de préparer ces déplacements de populations dès aujourd'hui.

François Gemenne
chargé de recherches FNRS au Cedem

* Voir le site www.each-for.eu

A qui profite l'entreprise?

Economie sociale : conférence internationale à l'ULg du 1^{er} au 4 juillet

Durant la première semaine de juillet, le Centre d'économie sociale (CES), dirigé par le Pr Jacques Defourny, accueillera à Liège plus de 300 chercheurs du monde entier dans le cadre de la 4^e conférence internationale sur l'entreprise sociale du réseau européen EMES, dont le CES est une cheville ouvrière.

Les fondamentaux

Entreprise sociale ? Le mot est lâché... au sein même de la *business school* qu'est HEC-ULg. Depuis la fin des années 90, on assiste en fait à la percée de trois notions qui n'étaient jusque-là pratiquement jamais utilisées : entrepreneuriat social, entrepreneur social et entreprise sociale. On reconnaît à ces concepts une filiation très nette avec les différentes approches qui, depuis les années 70, visent à souligner l'existence d'un véritable "troisième secteur" dans nos économies, distinct du secteur privé de type capitaliste et du secteur public. Ce troisième secteur, souvent dénommé "non-profit" aux Etats-Unis, est plutôt appelé "économie sociale" ou "économie sociale et solidaire" dans le monde latin (en Belgique, il représente 450 000 emplois salariés et un million et demi de bénévoles). En fait, souligne le Pr Defourny, « loin de se substituer au concept d'économie sociale, l'entrepreneuriat social et l'entreprise sociale peuvent être vus comme des éclairages nouveaux sur certaines dynamiques, précisément entrepreneuriales, au sein du troisième secteur. »

Dans certains contextes, notamment américains, ces dynamiques nouvelles sont surtout des stratégies et des activités économiques marchandes développées par des organisations sans but lucratif et mises au service d'un objectif social ou sociétal. « D'autres, indique Sybille Mertens, chargée de cours et titulaire de la chaire Cera en entrepreneuriat social, voient surtout dans l'entrepreneuriat social une capacité d'innovation sociale susceptible d'apporter des réponses inédites à des besoins sociétaux, comme l'a fait avec le microcrédit Mohammed Yunus, entrepreneur social emblématique ». D'aucuns enfin mettent l'accent sur le défi qui consiste à équilibrer des objectifs sociaux et un impératif de viabilité économique et sur les avantages, pour cela, d'une gouvernance participative impliquant au mieux les différents *stakeholders* de l'entreprise sociale (usagers, travailleurs salariés, dirigeants, bénévoles, communauté locale, etc.). Cette thématique de la gouvernance est au centre des préoccupations de Benjamin Huybrechts, troisième pilier académique du CES et titulaire de la chaire SRIW-Sowecsom en management de l'économie sociale.

En Europe, un réseau de 12 centres de recherche universitaires, initié en 1996 par le Pr Defourny, a joué un véritable rôle de pionnier. Analysant et comparant l'émergence des entreprises sociales (d'où son nom EMES) dans toute l'Union, l'EMES European Research Network – ASBL de droit belge hébergée par le CES – a ainsi développé une approche de l'entreprise sociale aujourd'hui reconnue dans le monde entier ainsi que des travaux empiriques dans différentes parties du monde.

Le CES a 20 ans

Créé par le Pr Jacques Defourny, qui menait des recherches sur ce secteur depuis une dizaine d'années déjà, le CES est né en 1993 au sein du département d'économie à l'ULg. Ce centre, unique en Belgique, a grandi jusqu'à devenir une équipe de 20 personnes, dont une dizaine de doctorants en gestion, économie et sciences sociales. Il coordonne une spécialisation en management des entreprises sociales dans le master en sciences de gestion d'HEC-ULg et il a mis sur pied un certificat d'université destiné aux professionnels du secteur.

Fort de sa renommée internationale, le CES s'est vu confier, depuis octobre 2012 et pour cinq ans, la coordination d'un pôle d'attraction interuniversitaire (PAI) intitulé "If not for profit, for what? and how?", thème d'ailleurs repris comme titre de la grande conférence du réseau européen EMES. « Avec cette conférence d'une envergure jamais atteinte sur la thématique encore récente de l'entreprise sociale, se réjouit Jacques Defourny, nous allons faire d'une pierre trois coups puisque ce grand rendez-vous sera aussi l'occasion de mettre en évidence les 45 chercheurs du PAI (mené en collaboration avec l'ULB, l'UCL et la VUB)... et de fêter les 20 ans du CES. » Une manifestation qui s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans la logique du "pôle d'attraction interuniversitaire" puisqu'il va attirer à l'ULg des chercheurs des quatre coins de la planète.

Originalité de ce grand rendez-vous, la première journée sera ouverte aux acteurs de l'économie sociale et au monde économique, social et politique en général. Elle s'intitulera "From research to practice, and back". Les sujets de ces forums ? Le premier portera sur l'enseignement universitaire de l'entrepreneuriat social (déjà au programme de nombreuses universités américaines et anglaises). Un autre sur les nouveaux statuts légaux qui ont été conçus dans une quinzaine de pays pour promouvoir l'entreprise sociale : l'une des meilleures spécialistes américaines, le Pr Dana Brakman Reiser de la Brooklyn Law School, et un expert européen, le Pr Antonio Fici de l'université de Molise en Italie, compareront les législations américaines et européennes. Un autre forum encore, coordonné par Sybille Mertens, se penchera sur l'investissement social et la philanthropie, thèmes de la chaire Baillet-Latour nouvellement créée à HEC-ULg. Benjamin Huybrechts, quant à lui, animera un forum sur le développement de coopératives citoyennes pour la production d'énergies renouvelables.

Cette première journée sera ponctuée par la séance plénière d'ouverture de la conférence consacrée à "l'entreprise sociale au croisement des grandes traditions", sous le triple regard du Pr Dennis Young (université Georgia State), du Pr Helen Haugh (université de Cambridge) et du Pr Jean-Louis Laville (CNRS et Conservatoire national des arts et des métiers à Paris).

Les trois jours suivants réuniront les chercheurs autour de dix grandes problématiques. « On ne va pas les détailler toutes ici mais l'économie sociale est partout dans le quotidien : culture, loisirs, services aux personnes, éducation, lutte contre la pauvreté, insertion pro-

fessionnelle, préservation de l'environnement, etc., commente Jacques Defourny. Elle est tellement liée à des besoins essentiels qu'elle n'a guère besoin de techniques marketing sophistiquées pour convaincre de sa nécessité. Tout autre est bien sûr le besoin impérieux de communiquer sur ce que l'on fait, notamment avec les deniers publics ou les dons. »

Variations sur un même thème

L'esprit et la capacité d'entreprendre seront aussi au cœur des débats, car ils sont tout aussi essentiels que dans le reste de l'économie. Savoir percevoir en finesse les défis du temps et saisir des opportunités pour proposer des réponses novatrices : beaucoup de communications évoqueront des initiatives dans des domaines comme l'agriculture biologique et les circuits courts d'alimentation, l'énergie renouvelable, le maintien des personnes âgées à domicile, l'épargne et le crédit (New B en Belgique), ou encore les entreprises sociales d'insertion. La question du financement sera également centrale. La gestion des ressources humaines est une autre particularité du secteur, caractérisé par la coexistence de salariés et de bénévoles ainsi que par une diversité de statuts. Quelle qualité d'emploi l'entreprise sociale peut-elle réellement offrir ? Et puis, « comment passe-t-on d'expérimentations souvent fragiles à des formules d'entreprise sociale plus solides, susceptibles d'apporter des solutions plus structurelles ? Là aussi, les chercheurs ont un rôle à jouer », note Benjamin Huybrechts. Au cours de son histoire d'ailleurs, le CES a plusieurs fois joué un rôle décisif pour orienter des politiques publiques. « Dès 1994, rappelle Jacques Defourny, il a fait des propositions précises pour la remise à l'emploi de travailleurs peu qualifiés. Nous avons ensuite suivi sept projets-pilotes pendant trois ans, puis défini un modèle d'entreprise d'insertion qui a été pratiquement repris tel quel dans des décrets des Régions wallonne et flamande à la fin des années 90. Et je pourrais donner divers autres exemples. »

La clôture du colloque évoquera les "nouvelles frontières de la recherche" grâce à l'apport des Prs Isabelle Hillenkamp (université de Genève), Chan Kam Tong (université polytechnique de Hong Kong), Carlo Borzaga (université de Trente) et Marilla Veronese (Unisinos au Brésil), soit un panel d'experts international qui démontre une fois encore l'engouement mondial pour le sujet.

« La recherche sur l'entreprise sociale et l'économie sociale a le vent en poupe, constate le Pr Defourny. Nous avons dès lors décidé d'ouvrir l'affiliation au réseau européen EMES aux chercheurs extra-européens et de parler désormais de l'EMES Network. D'autre part, à la fin de la conférence, nous allons officiellement lancer un projet de recherche mondial que nous préparons depuis un an, baptisé "International Comparative Social Enterprise Models" (ICSEM) ». Avec plus de 50 chercheurs des cinq continents, l'objectif est de faire un inventaire des modèles d'entreprise sociale qui émergent et qui s'institutionnalisent progressivement à travers le monde, dans des cultures et des contextes politiques extrêmement variés. Quels sont les invariants, les leçons qui transcendent la diversité des contextes ? Et quelles sont les forces et contraintes locales ? Voilà un angle original et enthousiasmant pour cerner et montrer "une autre mondialisation" !

Patricia Janssens
Photos en "une" : A. Janssens, Impulcera.be, Saw-b.be

If not for profit, for what? and how?

4^e conférence internationale EMES sur l'entreprise sociale, du 1^{er} au 4 juillet 2013, à HEC-ULg, rue Louvrex 14, 4000 Liège (le 1^{er} juillet) et aux amphithéâtres de l'Europe, campus du Sart-Tilman, 4000 Liège (les 2, 3 et 4 juillet).
Programme et informations sur le site www.ifnot4profit.be

Voir aussi la vidéo ULgtv sur le Centre d'économie sociale : www.ulg.ac.be/webtv/cese



En haut : le Pr J. Defourny et B. Huybrechts.
En bas : au centre, S. Mertens entourée du Pr D. R. Young et de son épouse

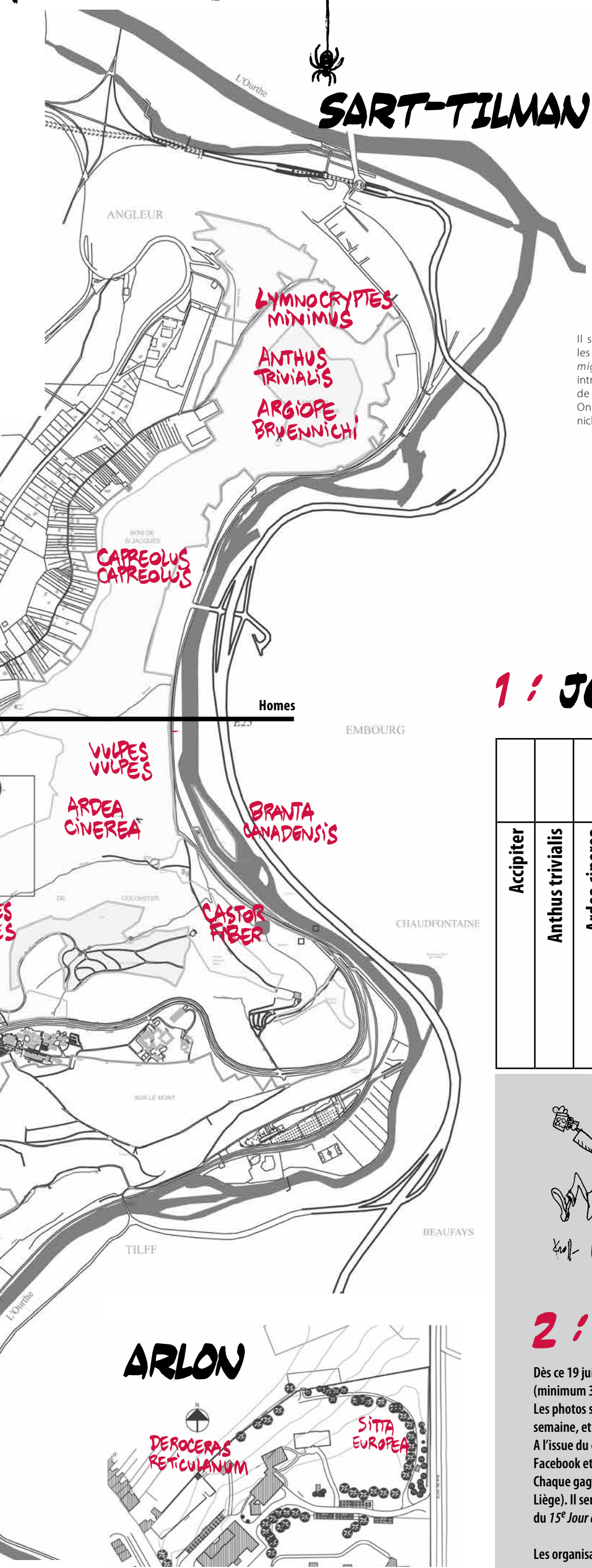


RESSOURCES



[illegible]

DE L'ÉTÉ



SART-TILMAN

BERNACHE DU CANADA



12

Il s'agit de la même espèce que les oies vedettes du film *Le peuple migrateur*. Cette espèce a été introduite dans nos régions, avant de proliférer en se reproduisant. On compte de un à deux couples nicheurs et plus de 100 hivernants.

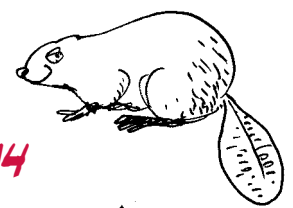
BLAIREAU



13

Population sur le domaine : au minimum quatre terriers actifs. Localisation : lisière forestière, anciennes carrières. Comme le chevreuil, il est régulièrement victime d'accidents routiers.

CASTOR



14

Fidèles au cliché véhiculé dans les histoires de trappeurs, les castors abattent des arbres et construisent des barrages sur l'une des implantations de l'ULg. Leurs barrages provoquent la mise sous eau partielle d'une prairie.

SITTELLE TORCHEPOT



15

Ces petits oiseaux très agiles doivent leur nom au fait qu'ils "torchent" l'entrée de leur abri avec de la boue séchée, afin d'en réduire l'ouverture.

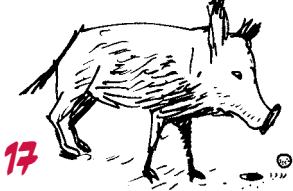
RENARD



16

Appel téléphonique d'un riverain : « Un renard vient boire le lait dans le bol du chat au coin de la terrasse en plein jour... »

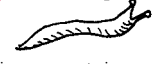
SANGLIER



17

Plus de 130 individus ont été tirés entre 2006 et 2012. Le sanglier quitte quelquefois les endroits dans lesquels il se roule afin, entre autres, de se débarrasser de ses parasites... et fouiller dans les poubelles déposées en bord de rue.

PETITE LIMACE GRISE



18

Plusieurs centaines d'entre elles s'attaquent aux légumes du jardin bio et "gruyèrissent", notamment, les courgettes d'un chercheur.

1 : JEU COMBINAISON CHIFFRÉE

Accipiter	Anthus trivialis	Ardea cinerea	Argiope bruennichi	Branta canadensis	Capreolus capreolus	Castor fiber	Deroceras reticulatum	Lymnocyptes minimus	Meles meles	Ovis ammon	Phalacrocorax carbo sinensis	Natrix natrix	Salmo salar	Sciurus vulgaris	Sitta europea	Sus scrofa	Vulpes vulpes



2 : CONCOURS PHOTOS



Dès ce 19 juin et jusqu'au 14 août inclus, envoyez-nous une photo de vacances originale de vous avec un animal au format .jpg (minimum 300Ko) ainsi que vos coordonnées complètes à l'adresse : jeu15ejour@ulg.ac.be
Les photos seront publiées dans un album sur la page Facebook de l'ULg (www.facebook.ulg.ac.be/Universitedeliege), chaque semaine, et ce jusqu'au 14 août.
A l'issue du concours, deux photos gagnantes seront désignées : une parmi celles ayant suscité le plus de mentions "j'aime" sur Facebook et l'autre choisie par le jury du 15^e jour du mois.
Chaque gagnant recevra un bon pour un repas pour deux personnes à l'Héliport Brasserie, au château de Colonster (Sart-Tilman, Liège). Il sera prévenu par courriel ou par téléphone. Les deux photos gagnantes seront publiées* dans l'édition de septembre du 15^e Jour du mois.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas publier les photos qui ne correspondraient pas aux critères du concours.

(*) Sans contrepartie financière.



Test d'orientation

Nouveau sésame en Médecine

Chose promise, chose faite : dès la rentrée prochaine, il faudra passer un test pour s'inscrire en 1^{er} bachelier de médecine¹. Obligatoire mais non contraignante, cette épreuve est conçue comme une mesure de lutte contre l'échec. Autrement dit, il n'est pas nécessaire de réussir le test pour s'inscrire en 1^{re} année médecine. L'objectif est en effet de révéler aux étudiants leurs lacunes afin qu'ils puissent y remédier le plus tôt possible. Il ne s'agit donc pas d'un examen d'entrée.

Depuis le 28 mai, les étudiants peuvent s'inscrire en ligne via le site du Conseil interuniversitaire de la Communauté française (Ciuf)² afin de passer le test, le 3 juillet ou le 2 septembre (les inscriptions seront clôturées le 21 juin pour la première date, le 23 août pour la seconde). L'étudiant pourra, bien sûr, choisir le site universitaire qui lui convient le mieux pour présenter le test qui se déroulera pendant toute une journée.

Quelles sont les matières concernées ? La première partie, le matin, portera sur l'évaluation des compétences en physique, en français et en chimie ; la seconde, l'après-midi, sera centrée sur les mathématiques, l'anglais et la biologie. Les questions se présenteront sous forme de choix multiples (QCM). L'inscription – afin d'éviter les "fantasistes" – coûtera 30 euros, mais cette somme sera considérée comme une avance sur les droits d'inscription de l'année académique.

Les résultats seront disponibles en ligne le 13 juillet et le 13 septembre. A partir de son profil, l'étudiant pourra alors imprimer l'attestation de participation au test qu'il devra produire pour s'inscrire en médecine dans l'université de son choix.

Comment se préparer à cette épreuve ? Regarder la liste des prérequis disponible sur le site du Ciuf, faire le point, étudier et s'évaluer grâce à la rubrique "Vous évaluer-quizz"... Que faire si les résultats obtenus au test ne sont pas à la hauteur des exigences ? Mettre l'été à profit pour revoir ses fondamentaux et profiter des activités préparatoires spécifiques aux études de médecine organisées à l'ULg³. Courage !

Pa.J.

¹ Cette disposition fait suite à la réforme des études de médecine entamée l'an dernier.

² Toutes les informations (et les dérogations) sur le test sont disponibles sur le site <http://test-medicine.ciuf.be>

et sur le site de l'ULg www.facmed.ulg.ac.be/test-d-orientation

³ Cours préparatoires à l'ULg : voir le site www.ulg.ac.be (rubrique enseignement)

Une soirée "info ULg" aura lieu le lundi 24 juin, de 17 à 19h à la galerie Opéra, place de la République française 41, 4000 Liège. Informations sur le site www.ulg.ac.be/soireeinfo



Retour dans les ruines de Villers-la-Ville

Après cinq éditions au domaine de Bois-Seigneur-Isaac, le concert-promenade la "Nuit des chœurs", organisé par le Tour des sites, retrouve le cadre magique des ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville dans lequel il a fait ses débuts en 2000.

Les 30 et 31 août prochains, six formations chorales de grande renommée se produiront, à horaire décalé, et dans les plus beaux endroits du domaine. A l'affiche, I Muvrini (les Polyphonies corses), le Chœur de la ville de Rome (qui, à cette occasion, interprétera des grandes œuvres de Verdi, 200 ans après sa mort), Voice male (musique contemporaine et pop *a capella*), Tölzer, le chœur de Munich (une chorale d'enfants qui interprétera des œuvres de Wagner pour célébrer le bicentenaire de sa naissance), The Priests (trois prêtres interprètent des airs liturgiques et autres chansons du répertoire populaire), Martin & Wright (funk acoustique).

En fin de soirée, tous les artistes sont conviés sur la scène principale pour un "chœur des chœurs" et le feu d'artifice.

Nuit des chœurs

Les 30 et 31 août, à l'abbaye de Villers-la-Ville, rue de l'Abbaye 55, 1495 Villers-la-Ville.

Contacts : réservations, tél. 02.736.01.29, site www.nuitdeschoeurs.be

Le 15^e jour du mois offre, pour le concert du samedi 31 août, dix places (une par personne). Pour gagner, il suffit de téléphoner au 04.366.44.14, le lundi 24 juin, de 9 à 9h30.

Festival de théâtre de Spa

54^e édition

Rendez-vous attendu de la fin de l'été, le Festival de théâtre investira la ville de Spa du 9 au 20 août. A l'affiche, 19 spectacles dont six créations et 45 représentations. De quoi séduire les amateurs de la scène et du spectacle vivant, 12 jours durant.

Au programme, des créations : *Amok ou le fou de Malaisie*, de Stefan Zweig, adapté par Claude Enuset ; *Chaos*, de Mika Myllyaho, dont la mise en scène est signée par Jean-Claude Idée ; *Trois femmes*, de Catherine Anne, pièce mise en scène par Alexis Goslain. Des classiques aussi : *Feu la mère de Madame*, de Georges Feydeau ; *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, de Dale Wasserman, d'après le roman de Ken Kesey. De l'humour enfin : *Le salon d'Achille*, de Charlie Degotte, d'après Achille Chavée ; *Les amis de Carole*, de Christian Dalimier.

Et pour prouver qu'il y a aussi du plaisir en dehors de la scène, le Festival a concocté des temps de rencontres, de lectures, de dégustations...

Contacts : informations et réservations par tél. 0800.24.140, courriel info@festivaldespa.be, site www.festivaldespa.be
Un tarif préférentiel est accordé aux étudiants (- de 26 ans) et au personnel de l'ULg.



Les Nuits de septembre

Rêveries, passions, amours

La musique ancienne fera battre à nouveau le cœur de Liège à la fin de l'été. Déclinée à l'envi sur le thème des "rêveries, passions, amours", la programmation des prochaines Nuits de septembre, branche liégeoise du Festival de Wallonie, s'inspire de l'amour courtois, de l'amour charnel et de l'amour spirituel qui unit les êtres, la famille et les dieux. Et le public amoureux de la musique.

Dans une grande variété d'écritures, le festival propose des interprétations multiples dans différents lieux. Si Vox Aeterna, groupe de solistes combinant le chant et la danse, inaugurera le festival par une création le 6 septembre dans la salle académique de l'ULg, une soirée autour d'Antonio Vivaldi, *Stabat Mater*, aura lieu, quant à elle, à l'Opéra royal de Wallonie. La collégiale Saint-Denis servira aussi d'écrin à plusieurs récitals comme celui du *Cantique des cantiques* de l'ensemble Clématis. Au total, le festival propose dix concerts et reste fidèle à son ambition : créer la surprise en enchevêtrant musique du passé et spectacle contemporain.

Festival des Nuits de septembre

A Liège, du 6 septembre au 5 octobre.

Contacts : réservations, tél. 0493.03.64.53, site www.lesnuitsdeseptembre.com

Un tarif préférentiel est accordé aux étudiants et au personnel de l'ULg et du CHU – l'Université est partenaire du festival – pour tous les concerts (hormis celui à l'ORW) : 8 euros au lieu de 10 ou 15. Pour bénéficier de cette offre, il faut réserver ses places auprès des Jeunesses musicales de Liège, tél. 04.223.66.74, courriel liege@festivaldewallonie.be (en précisant sa qualité de membre de l'ULg).

Concours ULg : quelques places seront offertes.

Voir le site www.culture.ulg.ac.be/nuitsdeseptembre2013

Au service de l'innovation

Le réseau Lieu fête ses dix ans

La Wallonie est aujourd'hui donnée en exemple pour sa stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation comme moteur de redéveloppement économique. Stimuler la création est une chose, encore faut-il en valoriser les résultats pour espérer créer de la valeur ajoutée. C'est ce que font, de concert, les Universités et Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers le réseau "Liaison entreprises-universités" (Lieu). Celui-ci regroupe les différents services et interfaces dédiés à la valorisation de la recherche et au transfert de technologies, les TTO (*technology transfer office*) ou KTO (*knowledge transfer office*). Le 26 juin prochain, Lieu fêtera ses dix ans d'activité lors d'une manifestation qui se déroulera à Gembloux Agro-Bio Tech. L'occasion d'évoquer les réalisations et l'avenir du réseau, avec le Pr Pierre Wolper, vice-recteur à la recherche de l'ULg et président du comité de pilotage de Lieu.

Le 15e jour du mois : *Comment est né ce réseau ?*

Pierre Wolper : D'une double volonté. D'une part, celle des différents services de valorisation et interfaces – les KTO pour simplifier – de partager leurs expériences, expertises, compétences, et d'ouvrir un espace de coopération. Et, d'autre part, celle des autorités wallonnes d'avoir un interlocuteur unique concernant toute l'activité de valorisation et de transfert de technologies, financée en bonne partie par la Région notamment et avec les fonds de développement européens.

Le 15e jour : *Ça a marché ?*

P.W. : Oui, les universités sont sur la même longueur d'onde. Elles délivrent un message cohérent et parlent d'une même voix à leurs interlocuteurs dans ce domaine que sont les autorités régionales et les entreprises. Les membres du réseau adhèrent ainsi à une charte de qualité au nom de laquelle ils s'engagent à adopter de bonnes pratiques en matière de valorisation et de collaboration avec les entreprises.

Le 15e jour : *L'ULg a-t-elle joué un rôle majeur dans la création du réseau ?*

P.W. : Elle est effectivement un moteur du réseau depuis le début. Notre Interface Entreprises-Université (créée en 1989) est la plus ancienne et la plus développée. Nous avons depuis engrangé beaucoup d'acquis et n'avons cessé de nous professionnaliser. Liège est devenu une référence en matière de valorisation dans notre région et au-delà.

Le 15e jour : *En quoi consiste la valorisation ?*

P.W. : Elle comporte plusieurs étapes. Il faut d'abord détecter les découvertes ayant un potentiel économique, puis les protéger : c'est le rôle des KTO qui s'appuient, entre autres, sur des structures communes au niveau wallon comme le centre Pi2 qui conseille les chercheurs et les entreprises en matière de propriété intellectuelle. Ensuite, souvent après une phase de maturation, il faut trouver le chemin de valorisation le plus adapté.

Le 15e jour : *Quels sont ces chemins ?*

P.W. : Il y a plusieurs voies possibles : collaborer avec des entreprises pour exploiter l'innovation développée dans les universités, créer des spin-offs ou encore vendre des licences au niveau local ou international. Créer une spin-off ne s'improvise pas. Il faut disposer de financements suffisants et de bonnes conditions non seulement pour démarrer l'entreprise, mais aussi pour qu'elle se développe correctement et atteigne une taille significative.

Le 15e jour : *Quelles sont vos relations avec les entreprises ?*

P.W. : Nos membres mènent des actions coordonnées vers les entreprises belges et internationales et répondent à leurs demandes. Lieu est une vitrine, un point d'entrée. Le vrai travail de valorisation, destiné à mettre en contact les entreprises avec les laboratoires et les chercheurs, se fait au sein des KTO. Le réseau a, par exemple, développé un programme de visites de laboratoires (Lab'Insight) pour montrer aux entreprises tout le potentiel de compétences et les infrastructures de recherche de l'ensemble de nos universités. Nous entretenons aussi des relations via les fédérations d'entreprises et, bien sûr, les pôles de compétitivité wallons qui, eux, stimulent l'innovation initiée par les entreprises en collaboration avec les universités. Autre exemple, le 15 mai dernier, une charte de coopération entre les universités belges et l'association Belgium Industry R&D (BIR&D), qui regroupe 14 entreprises ayant une importante activité de recherche et développement en Belgique, a été signée par tous les Recteurs et par tous les CEO de ces entreprises. Elle énumère une liste de dix principes permettant de faciliter les relations entre les universités et les entreprises. Cette charte a été élaborée par BIR&D, Lieu et TTO Flanders.

Le 15e jour : *Comment voyez-vous l'avenir de Lieu ?*

P.W. : Nous devons poursuivre nos efforts en faveur de la valorisation technologique et de la création d'activités économiques basées sur la recherche et, pour ce faire, une saine coopération interuniversitaire est un atout de taille. La valorisation est aussi un état d'esprit : l'esprit d'entreprise et de valorisation technologique a trop longtemps été à la traîne chez nous. Nous sommes aujourd'hui bien conscients de notre potentiel et nous collaborons activement à sa réalisation. C'est très positif pour nos universités et notre région.

Propos recueillis par Eddy Lambert

2003-2013. Le réseau Lieu : dix ans au service de l'innovation

Le mercredi 26 juin, à 17h, à l'Espace Senghor, Gembloux Agro-Bio Tech, passage des Déportés 2, 5030 Gembloux.

Parmi les intervenants figurent le Pr Pierre Wolper, qui présentera la stratégie et l'avenir de Lieu, le Pr Paul Van Dun (KUL), qui a présidé le comité d'évaluation de Lieu l'an dernier, Véronique Cabiaux, directrice de l'Agence wallonne de stimulation technologique, Anne Lauvergeon, présidente de la commission Innovation 2030 en France. Des valorisateurs et entrepreneurs témoigneront de leur expérience. Le Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique (Cref), initiateur du réseau Lieu, l'Union wallonne des entreprises (UWE) et la Région wallonne interviendront également.

Contacts : tél. 04.349.85.15, courriel c.bastin@ulg.ac.be



L'Imperia, dernière née de la spin-off Green Propulsion

E-commerce, croissance et désillusions

Les bonnes pratiques pour réussir

L'e-commerce a beau connaître une impressionnante phase de croissance en ces temps moroses, l'avenir de ce secteur n'est toutefois pas complètement rose. Beaucoup de sites peinent à être rentables. Mais selon Damien Jacob, professeur invité à l'ULg et auteur du livre *E-commerce, les bonnes pratiques pour réussir**, les opportunités resteraient intéressantes. A condition d'éviter certains pièges.

Essais-erreurs

16,5 millions de transactions en 2012. Soit une augmentation de plus de 30% par rapport à l'année précédente pour un montant total de 1,4 milliard d'euros. Et dire qu'il y a cinq ans à peine, Ogone (le leader du paiement en ligne) ne comptabilisait "que" 4,5 millions de transactions réalisées par des consommateurs belges... Chez nous comme ailleurs, l'e-commerce n'en finit plus de connaître une croissance à deux chiffres, là où les magasins traditionnels font plutôt grise mine, crise oblige.

Ce secteur en plein boom ne serait toutefois pas « le nouvel eldorado », selon Damien Jacob, expert en technologies de l'information et de la communication à l'Agence wallonne des télécommunica-

tions. Dans son récent ouvrage, il dresse un état des lieux nuancé de la vente en ligne et s'intéresse à ses perspectives d'avenir. La question ne se pose maintenant plus sur l'opportunité ou non de positionner son offre commerciale en ligne, mais sur la façon la plus efficace de le faire, en tenant compte d'une compétition accrue et des évolutions des attentes des consommateurs.

Car aussi jeune soit-il (il a commencé à se développer en Amérique du Nord dès la deuxième moitié des années 90), le commerce électronique mue rapidement. Après les premiers tâtonnements des pionniers et leurs débâcles boursières liées à l'écroulement de la bulle internet en 2000, l'heure serait aujourd'hui à la consolidation. Et à la recherche d'un modèle économiquement viable : au-delà de la brillante réussite de certains sites, (beaucoup) d'autres peinent à être rentables. En France, sur les quelque 117 000 vendeurs *online* répertoriés en 2012, les 2/3 comptabiliseraient moins de... trois achats par jour. Les problèmes financiers ne toucheraient pas uniquement les petites structures. Amazon ne brille que grâce à la mise à disposition de sa plateforme à des tiers, eBay a vécu des jours difficiles, l'agressivité publi-

citaire de Zalando ne devrait pas épargner ses résultats...

Changer le braquet

Pourtant, cela n'empêche pas une certaine ruée vers l'or. En Belgique, on estime que cinq nouvelles boutiques virtuelles sont lancées chaque jour. Et notre pays n'est pourtant pas le plus actif sur ce terrain. Par rapport à leurs voisins hollandais, français ou allemands, les entrepreneurs belges se montreraient frileux. La dernière enquête statistique de l'Agence wallonne des télécommunications indique que 3% des PME vendent véritablement en ligne (hors commandes passées par courriels). « Il y a clairement un déficit d'offres, juge Damien Jacob. Vu la petite taille du pays, il devient très compliqué de se lancer si l'on se contente du marché belge francophone. Pour atteindre une taille critique, il faut au moins se tourner vers la France et d'autres pays limitrophes, voire au-delà. » Un pas que les sociétés auraient souvent du mal à franchir. Alors que, pendant ce temps, les Belges effectueraient la moitié de leurs achats en ligne sur des sites étrangers.

Il serait temps de se lancer. Des niches seraient encore disponibles. Et les grandes enseignes,

généralement handicapées par leurs lourdes structures opérationnelles et décisionnelles, ne seraient pas les mieux placées. Après avoir mené l'enquête auprès d'une septantaine de points de vente virtuels, Damien Jacob identifie les erreurs à ne pas commettre : se lancer sans avoir un projet solide, avoir mal choisi ses prestataires, croire que le succès sera rapide, négliger la mise en place d'un climat de confiance, ne pas atteindre une taille critique... Il identifie aussi certains facteurs de réussite : se différencier autant que possible au niveau de l'offre avec des gammes de produits en exclusivité, miser sur la fiabilité du service, soigner sa e-notoriété, etc. « Surtout, ne pas oublier que le commerce électronique reste du commerce, qu'il nécessite les mêmes qualités. D'ailleurs, d'ici quelques années, on ne parlera peut-être plus d'e-commerce mais de commerce, tout simplement. »

Mélanie Geelkens
article complet sur le site www.reflexions.ulg.ac.be
(rubrique Société/économie)

* Damien Jacob, *E-commerce, les bonnes pratiques pour réussir*, Edipiro, Bruxelles, 2013.



J.-L. Wertz

questions à Annick Wilmotte

Le Traité sur l'Antarctique

Docteur en sciences, Annick Wilmotte, chercheuse qualifiée FNRS au département des sciences de la vie de l'ULg, est une spécialiste de la biodiversité des micro-organismes, en particulier des cyanobactéries. Elle a réalisé plusieurs missions en Antarctique, la dernière – en 2009 – à la station de recherche Princess Elisabeth.

En raison de son rôle pionnier dans la découverte de l'Antarctique (en 1897, Adrien de Gerlache y séjourne sur le Belgica et, en 1957, son fils, Gaston de Gerlache, fonde la Base roi Baudouin), la Belgique a fait partie des 12 premiers pays signataires du Traité sur l'Antarctique. C'était en 1959, à Washington. C'est sans doute le premier traité qui soumet un territoire à un régime spécifique : il s'agit de protéger la zone qui s'étend en-dessous du 60^e parallèle de l'hémisphère sud, soit une zone continentale et marine à la fois. Toutes les puissances ayant reconnu que "le continent blanc" était une réserve immense en ressources naturelles, il est désormais, grâce au traité, consacré exclusivement à l'activité scientifique et protégé de toute activité militaire. Les informations et observations scientifiques doivent être échangées librement.

Au cours des années 80, l'idée de protéger l'environnement dans cette région polaire se propage et, en 1991, à l'instigation de Michel Rocard, alors Premier ministre français, et de ses homologues australien Bob Hawke et espagnol Felipe Gonzalez, une annexe, le Protocole de Madrid (ou "Protocole de protection environnementale") fut joint au traité. Ce protocole, entré en vigueur en 1998, consacre l'Antarctique comme "une réserve naturelle dédiée à la science et à la paix". Il a pour but de protéger ses biotopes uniques et fragiles et d'interdire l'exploitation de ses ressources minérales. Ainsi, outre les activités militaires, sont prohibés les essais nucléaires, les dépôts d'éléments radioactifs, etc. C'est le Protocole de Madrid qui élabora le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), un organisme consultatif qui formule des recommandations à la réunion des Etats membres du traité (l'ATCM), laquelle a lieu chaque année. A la fin du mois de mai dernier, elle s'est tenue à Bruxelles.

Désignée par la Politique scientifique belge (Belspo), Annick Wilmotte était pour la sixième année consécutive l'un des deux représentants de la Belgique à la table du CPE. L'occasion d'évoquer avec elle l'actualité du Traité sur l'Antarctique et ses enjeux.

Le 15^e jour du mois : Des pressions diverses tentent d'assouplir le Protocole de Madrid. Pour quelles raisons ?

Annick Wilmotte : La richesse du continent est telle que cela pousse certains pays – la Russie par exemple – à vouloir transgresser les accords. Les explorations scientifiques menées depuis plusieurs dizaines d'années ont montré qu'il y avait là des gisements d'uranium, de fer, de cuivre, de zinc, de cobalt, de méthane, de pétrole et même d'or et d'argent ! Bref, suffisamment de ressources pour attirer les convoitises. Pour le moment, les conditions climatiques rendent une exploitation peu probable. Mais les pressions risquent d'augmenter dans le futur. Les demandes de forages, notamment, se multiplient. En février 2012, les Russes ont pénétré le lac Vostok, à 4000 m sous la glace...

Le Protocole de Madrid gêne aussi les pêcheurs de krills, du moins dans les zones spécialement protégées et créés par le CPE. Ces petites crevettes – indispensables dans la chaîne alimentaire en Antarctique – sont très appréciées pour leur concentré en oméga3 : elles sont utilisées dans les crèmes de beauté et comme compléments alimentaires. Alors que le changement climatique a déjà une incidence négative sur les populations de krills, plus de 200 000 tonnes sont pêchées chaque année. Cependant, une autre annexe du traité, la Convention sur la conservation des espèces antarctiques marines vivantes, a la responsabilité d'une gestion durable de la pêche, et la création de zones marines protégées y est discutée. Enfin, le protocole tente de mettre des limites à l'impact du tourisme dans la région, cependant que des croisières sont organisées à partir de l'Argentine ou du Chili, menaçant à l'évidence l'environnement du continent par l'introduction d'espèces inconnues sur son sol...

Le 15^e jour : Quelle fut l'attitude de la Belgique lors de la réunion de ce dernier CPE ?

A.W. : La Belgique a continué à défendre le principe de la protection totale des écosystèmes de l'Antarctique. Il s'agit d'une réserve naturelle particulière, d'un cadre de référence scientifique unique au monde. Nous avons (encore) insisté sur l'intérêt de la "bioprospection", c'est-à-dire la recherche scientifique dont les retombées économiques sont prometteuses. Trouver

de nouvelles molécules, par exemple, peut constituer un enjeu de première importance pour les secteurs de la pharmacie, de la médecine ou de l'alimentation. Si aujourd'hui certaines de nos crèmes glacées conservent leur onctuosité, c'est grâce à une molécule antigel distinguée en Antarctique... Il faut dès lors veiller à ce que ces découvertes restent dans le domaine scientifique et que les brevets n'interdisent pas les échanges d'informations, lesquelles sont une des bases du traité. Par ailleurs, dans l'optique de la préservation de l'environnement, la Belgique a clairement soutenu l'idée de la création d'aires marines protégées.

Le 15^e jour : Quel a été votre cheval de bataille ?

A.W. : Pour ma part (je reste dans ma spécialité !), j'ai plaidé pour que justice soit rendue aux micro-organismes – à la base de tout métabolisme – présents depuis des millions d'années sans interruption sur ce sol gelé. Toute la lumière n'a pas encore été faite sur ces bactéries; or nous disposons maintenant de techniques très performantes pour les étudier finement. C'est une des raisons pour laquelle j'ai plaidé en faveur de la constitution de zones inviolables afin de conserver, pour les générations futures, un endroit peuplé d'organismes autochtones. On peut encore en découvrir ! Et leur étude, *in situ*, est facilitée par le fait qu'ils vivent dans un écosystème rudimentaire, avec peu de composants. Limiter drastiquement la pollution dans ce lieu est essentiel. La simple présence de l'homme sur la banquise constitue déjà une souillure...

Plus globalement, la réhabilitation des bases délaissées – et construites sans préoccupation écologique – était aussi à l'ordre du jour.

Propos recueillis par Patricia Janssens

